

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE & DU PAYS DE SILLE**

4, rue de Gaucher - 72240 CONLIE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL de COMMUNAUTE**

**NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32**

**NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 28**

**NOMBRE de VOTANTS : 30**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président.

**Etaient présents** : M. Vincent HULOT, M. Joël GARENNE, M. Joachim BELLESSERT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, M. Dominique GENEST, M. Patrice GUYOMARD, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, Mme Martine COTTIN, M. Jean LEBRETON, M. Daniel LEFEVRE, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, Mme Chantal LEDUC suppléante de M. Jean-Paul BROCHARD excusé, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, M. Hugues BOMBLED, M. Paul MELOT, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Guy BARRIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés avec pouvoir** : M. Maurice HAMELIN ayant donné pouvoir à M. M. Vincent HULOT, M. Gérard DUPONT ayant donné pouvoir à Mme Sonia MOINET

**Absents excusés avec suppléants** : M. Jean-Paul BROCHARD.

**Absents excusés** : Mme Françoise LEBRUN, Mme Claire PECHABRIER.

M. Éric POISSON a été désigné secrétaire de séance

**OBJET : TARIFS DES CONTROLES SPANC**

Conformément à la convention de mutualisation entre la 4CPS et la Communauté de communes Loué/Brûlon/Noyen, et après avis de la commission « Environnement », il est proposé de reconduire les tarifs du SPANC et de préciser la nature des prestations comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

PRESTATIONS	Tarifs du SPANC A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT	80 €
CONTRÔLE CONCEPTION (NEUF / REHABILITATION)	80 €
CONTRÔLE DE REALISATION (NEUF / REHABILITATION)	90 €
CONTRÔLE CESSION IMMOBILIERE	115 €
CONTRÔLE DE BONNE DECONNEXION	80 €
CONTRE VISITE (CONTRÔLES DE CONCEPTION, REALISATION, BON FONCTIONNEMENT, BONNE DECONNEXION ET CESSION IMMOBILIERE)	55 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,** approuve la grille tarifaire des contrôles SPANC applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,